

Appel à projets lommois 2024

Actions Nature, Biodiversité

Parmi les dix « limites planétaires » définies à l'échelle mondiale par des chercheurs internationaux, au moins six ont déjà été dépassées : le dérèglement climatique, l'érosion de la biodiversité, le changement d'utilisation des sols ou encore la perturbation des cycles biogéochimiques pour donner suite à une utilisation massive d'engrais à base d'azote et de phosphore en agriculture intensive...

Alors que le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié en août 2021, déclare pour la première fois avec certitude que le changement climatique est dû aux activités humaines, les efforts nationaux et internationaux restent encore insuffisants face à l'ampleur des crises auxquelles nous faisons déjà face : écologique, économique, sociale, sanitaire, migratoire...

La ville de Lomme, commune associée à Lille et Hellemmes depuis 2000 fait déjà partie des territoires engagés pour la nature et est candidate au concours de capitale française de la biodiversité. Le renforcement des connexions des espaces donne davantage de cohérence au plan d'action en faveur de la biodiversité. L'objectif de cet engagement est d'intégrer par la suite les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité à une échelle métropolitaine. Notre engagement lommois est clair : sensibiliser les habitants et les acteurs de la ville à la valeur de la biodiversité et aux services écosystémiques apportés : économiques, environnementaux et sociaux.

L'aménagement d'espaces verts contribue également à **renforcer l'attractivité du territoire**, et notamment à **augmenter la valeur des biens** immobiliers qui l'entourent (Blanchart et al. 2017). L'essor de l'écotourisme et des normes d'éco viabilité constituent aussi un argument économique en faveur de l'accroissement de la biodiversité urbaine. Certaines villes cherchent notamment à se faire connaître comme des icônes de la verdure urbaine et de la durabilité (Parrs et al. 2018). Ensuite, ces sols urbains et péri-urbains participent ainsi au fonctionnement de la ville (support d'activités humaines, production de biomasse destinée à la consommation humaine et animale) et font également face à des enjeux environnementaux intrinsèques à ces milieux (**régulation de la qualité de l'air, de l'eau, atténuation de l'effet îlot de chaleur urbain**) (Blanchart et al. 2017). Les infrastructures vertes et la perméabilisation des sols permettent de répondre à des enjeux écologiques, économiques mais aussi sociaux. La présence d'espaces verts publics dans le territoire est associée à une **meilleure santé physique** des habitants et notamment des jeunes (une prévention contre les problèmes de diabète, de surpoids et d'obésité). Des études ont également prouvé que la présence de zones naturelles ou d'espace vert en ville offre une

meilleure santé mentale (diminution du stress, moins de fatigue mentale) et favorise la rencontre des habitants (amélioration des rapports sociaux et favorisation de la prévenance envers autrui). (Bourdeau-Lepage 2019).

Dans le cadre du plan biodiversité, dans le document présenté en annexe de la délibération, plusieurs outils ont été créés et recensés pour répondre aux besoins et aux nécessités de connexion des espaces verts au sein du territoire lommois. Le plan biodiversité s'articule en 3 grands axes :

- Assurer une gestion des espaces publics favorables à la biodiversité
- Agir sur la biodiversité en ville en restaurant, préservant et renaturalisant
- Agir sur la biodiversité avec les écoles, les habitants et les partenaires

Cet engagement nécessite de faire évoluer les modes de gestion des espaces publics de la ville. L'intégration de nouvelles pratiques au sein du service Environnement et Cadre de Vie et la formation des agents de terrain témoignent de cette volonté de la ville à tendre vers un entretien des espaces verts plus vertueux. L'instauration d'une trame noire en ville pourrait également favoriser la circulation des espèces nocturnes sur la ville.

Pour impliquer les partenaires du territoire, une charte de biodiversité sera rédigée pour les concessionnaires, les propriétaires et les gestionnaires. Les ambitions du plan biodiversité porté par la Ville de Lomme doivent être comprises ainsi que les objectifs communs entre les collectivités, les partenaires privés, les associations et les habitants. Ce processus a pour objectif l'appropriation des thématiques de biodiversité par les lommois mais aussi de permettre une application collective pour assurer un avenir plus respectueux de la nature et de la biodiversité.

Cette politique requiert également une sensibilisation des acteurs du territoire lommois. Afin de les réunir, un appel à projet sur cette thématique est proposé pour permettre l'introduction de nouveaux partenaires, mais aussi renforcer le lien avec les associations et collectifs de citoyens, déjà investies ou souhaitant s'investir pour la collectivité lommoise.

Cet appel à projet se décline en plusieurs axes :

- Diffuser un savoir et sens commun autour de la nature et de la biodiversité lommoise auprès des enfants.
- Encourager, individuellement et collectivement, le passage à des pratiques durables et favorables au bien-être animal et à la biodiversité en lien avec le service TransitionS via des ateliers de sensibilisation et de sciences participatives.
- Susciter l'appropriation de la ville par les habitants via des chantiers participatifs et animations sur le terrain, dans le cadre des champs thématiques de la nature et de la biodiversité en lien avec les services de l'environnement et de la nature en ville.

Priorités de l'appel à projets 2024

C'est dans ce cadre global d'intervention que la Ville de Lomme souhaite s'appuyer plus fortement encore sur les associations et les collectifs qui œuvrent au plus près des habitants dans le champ de l'écologie et de l'éducation à l'environnement, de l'accompagnement à des modes de vie plus sobres et à la transition collective vers une ville où nature et biodiversité ont toute leur place.

Cet appel à projets est destiné à toutes les associations et collectifs d'habitants, désireux d'accompagner la préservation et le développement du patrimoine naturel de notre territoire, par le déploiement d'actions de sensibilisation, mais aussi et surtout par la mise en œuvre d'actions concrètes.

Pourra être soutenu financièrement toute initiative ou tout programme qui facilite, diffuse et pérennise le passage à l'acte permettant d'accroître la place de la nature en ville. Les initiatives ou programmes proposés doivent s'inscrire dans un ou plusieurs des volets ci-dessous :

- **VOLET 1 : Diffuser savoir et sens commun autour de la nature et de la biodiversité lommoise auprès des enfants :**
 1. Faire connaître la richesse de la biodiversité en ville (flore, petite faune sauvage) pour contribuer à la protéger,
 2. Protéger la faune existante ou de passage, par l'apport d'habitats adaptés, la sécurisation de lieux représentant des risques de détresse et de blessures ;
 3. Mobiliser les enfants autour d'actions collectives : fleurissement, plantations... au sein des établissements scolaires.
- **VOLET 2 Encourager, individuellement et collectivement, le passage à des pratiques durables et favorables au bien-être animal et à la biodiversité : 2000€**
 1. Accompagner les Lommois dans l'évolution de leurs pratiques, chez eux en proposant des temps de sensibilisation, de formation et/ou d'ateliers pratiques (zéro phyto, gestion des ressources, aménagements pour la petite faune sauvage...).
 2. Faire connaître, par l'intermédiaire de différents supports (exposition photo, projection, balade urbaine...) la richesse de la biodiversité en ville (flore, petite faune sauvage) pour contribuer à la protéger, auprès de différents types de publics,

- VOLET 3 Susciter l'appropriation de la ville par les habitants, dans le cadre des champs thématiques de la nature et de la biodiversité :

1. Encourager la végétalisation durable de l'espace public et donner la possibilité aux habitants de se réapproprier les espaces verts de leur secteur
2. Protéger la faune existante ou de passage, par l'apport d'habitats adaptés, la sécurisation de lieux représentant des risques de détresse et de blessures ;
3. Mobiliser les habitants autour d'actions collectives : nettoyage, fleurissement, plantations... permettant la préservation et / ou de restauration de la biodiversité du territoire et des sols
4. Revoir les usages des espaces verts à fort potentiel en créant des lieux de refuge pour la biodiversité et de vie pour les habitants pour chacun des secteurs lommois :
 - Bourg/Délivrance
 - Marais
 - Mont à Camp
 - Mitterie

En particulier, pour 2024, seront priorisées les actions en lien avec l'une des thématiques suivantes :

→ Animations et sensibilisation à la nature, notamment en lien avec la programmation événementielle municipale : découverte et enrichissement de la biodiversité sauvage et domestique, ethnobotanique, land art, etc., dans des parcs et jardins ou équipements nature lommois (Ferme Educative, Parc Naturel Urbain, Parc de la maison des enfants...),

→ Organisation et mise en œuvre d'actions de découverte et de sensibilisation à la biodiversité de proximité du Marais et du quartier de la Mitterie (par le biais de conférences, balades, ateliers de sciences participatives...),

→ Actions de renaturation et de restauration de la biodiversité,

→ Accompagnement à la mise en œuvre des plantations participatives,

→ Actions de préservation du Bien-être animal sur les espaces publics,

→ Accompagnement des habitants dans la mise en œuvre de leur projet de végétalisation (pieds de façades, fosses d'arbres, rues...), et dans l'entretien de leur dispositif,

→ Accompagnement à l'animation et à la gestion de jardins d'habitants privés (mutualisation de parcelle, etc.), dans un esprit de solidarité et de partage,

L'ensemble des manifestations devront suivre les préconisations du guide municipal des événements écoresponsables Lille Lomme Hellemmes, qui sera transmis sur demande par le Service Transitions de la commune de Lomme.

Les publics

Le porteur de projet qualifiera le Volet de l'Appel à projet et le public cible de l'action (âge, lieu de résidence etc.) ainsi que l'échelle territoriale retenue (rues, quartier, commune). Les publics cibles seront nécessairement habitants de Lomme.

L'adéquation entre les actions envisagées et les publics visés devra être explicitée.

D'une manière générale, les actions concernant les groupes de minimum 10 personnes seront favorisées.

Il est à noter que le présent appel à projet n'a pas vocation à couvrir d'actions relevant d'autres thématiques : mobilité, déchets et consommation responsable, énergie...

Critères de recevabilité

Qualité des porteurs de projet

Le présent appel à projets s'adresse aux associations loi 1901 et autres organismes à but non lucratif. Les associations sont éligibles dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées et possèdent un numéro SIRET.

Durée du projet

Pour bénéficier des crédits de l'appel à projets, l'action proposée devra se dérouler en année civile (entre le 1er janvier et le 31 décembre).

Qualité du projet

Une attention particulière sera portée :

- À l'identification du ou des public(s) cible(s) et de ses besoins ainsi que les moyens mis en œuvre pour le toucher,
- À la pertinence des actions au regard des publics et des thématiques,
- À l'impact réel de l'action tant sur le public visé (nombre de personnes ciblées) que sur le patrimoine naturel lommois (biodiversité...),
- À la capacité à évaluer l'effet des actions proposées : le porteur de projet devra proposer a minima un indicateur qualitatif et un indicateur quantitatif permettant d'apprécier et d'évaluer l'impact de l'action sur les publics visés et/ou le territoire.
- À la reproductibilité et la diffusion de l'action proposée, dans le temps ou sur le territoire lillois,
- Au caractère innovant,
- Aux démarches concrètes mises en œuvre par le porteur de projet en matière d'écoresponsabilité environnementale et sociale, de manière générale et pour l'action proposée en particulier (déplacements, énergie, déchets, approvisionnements, insertion...),
- À la capacité du porteur de projet à appréhender le territoire et à créer des partenariats locaux avec d'autres structures (plusieurs associations peuvent se grouper pour répondre à l'appel à projet),

Dépenses éligibles

- Seront prises en considération uniquement les dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement ne rentrent pas dans le cadre du présent appel à projet.
- Sont éligibles les actions portant sur le territoire lommois.

Calendrier et modalités d'instruction

- Dépôt des dossiers : jusqu'au 20 avril 2024
- Instruction technique par le service Environnement : au fil de l'eau et jusqu'au 10 mai 2024
- Validation politique : au fil de l'eau et jusqu'au 20 mai 2024

Toute demande de subvention sera examinée avec grande attention, et en collégialité, avant proposition au vote des élus. L'avis de partenaires financiers pourra être sollicité.

Pour un passage au conseil municipal d'avril, les dossiers devront être déposés avant le 29 février 2024. Les dossiers déposés ensuite seront examinés pour les conseils municipaux suivants.

Pour bénéficier des crédits de l'appel à projets, l'action proposée devra se dérouler en année civile (entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024).

Modalités de dépôt des projets

Le financement est attribué sous forme de subventions de fonctionnement liées au projet déposé, le taux d'aide maximum étant de 50 %.

Le dossier technique et administratif (en annexe) est à télécharger sur le site de la ville de Lomme, et à renvoyer par mail à l'adresse : aapbiodiversite@mairie-lomme.fr

Le service Environnement pourra vous accompagner pour constituer votre dossier.